



Principes sur le lobbying et les activités politiques

Énoncé de principe :

En tant que membre impliqué de notre communauté, 3M participe activement à la politique publique et aux plaidoyers législatifs, ou lobbying. Le cas échéant, 3M peut également soutenir des candidats et des comités politiques lors d'élections. Les ressources de 3M ne peuvent être utilisées exclusivement que dans le cadre d'activités politiques ou de lobbying conformes aux Principes établis par le code de conduite de 3M et préapprouvés par le conseil d'administration du CAP (pour les États-Unis), par le vice-président des activités d'entreprise du secteur (en dehors des États-Unis) et par le juriste assigné de 3M.

Le service des affaires gouvernementales de 3M coordonne et supervise les activités politiques et de lobbying de 3M. Avant de recruter un lobbyiste, de s'impliquer dans du lobbying direct ou de communiquer avec des représentants officiels publics au nom de 3M, les employés de 3M doivent consulter le service des affaires gouvernementales de 3M.

Le conseil d'administration CAP de 3M est constitué de membres du personnel de direction de 3M et supervise les dons politiques et activités de 3M du comité d'action politique de 3M (CAP de 3M). Le CAP, fonds apolitique créé conformément à la loi aux États-Unis, est composé de dons volontaires de la part des employés et des actionnaires. Le CAP de 3M est utilisé pour verser des dons en faveur de candidats sur le plan fédéral, local ou d'un État des États-Unis, dans la mesure autorisée par la loi.

3M respecte les droits des employés à prendre part au processus politique et à communiquer avec leurs représentants élus sur leur propre temps et par leurs propres moyens. Toutefois, les ressources et les établissements de 3M ne doivent pas être utilisés pour des activités privées, politiques, indépendantes de 3M ou de lobbying.

3M apprécie l'engagement des agents publics sur les questions qui touchent nos communautés et les industries auxquelles nous participons. Tout engagement de ce type dans les locaux de 3M ou qui impliquerait l'utilisation des ressources de 3M doit respecter toutes les lois pertinentes et ne pas donner lieu à des conflits d'intérêts réels ou perçus. Les employés de 3M sont généralement autorisés à accueillir des élus ou d'autres agents publics dans nos locaux sous réserve de certaines restrictions, conformément aux politiques de la société et aux lois applicables. Les élus, les candidats à des fonctions électives ou leurs représentants de campagne ne peuvent toutefois pas être accueillis dans une installation ou des locaux de 3M dans les 15 jours précédant toute élection à laquelle ils sont candidats (« période interdite »). La période interdite s'applique à l'accueil d'un élu, d'un candidat ou d'un représentant, que ce soit à des fins électorales ou non. La période interdite s'applique que le fonctionnaire, le candidat ou le représentant ait l'intention de rembourser la société pour l'utilisation de ses installations ou non. Elle s'applique également que l'employé de 3M hôte ou parrain agisse à titre personnel ou non.



Objectif :

Le lobbying est un bon moyen pour les entreprises telles que 3M de sensibiliser les décideurs au sujet des intérêts légitimes de la société 3M et de ses employés. Néanmoins, le recours à ce type d'activité doit se plier à la législation applicable, législation qui détermine par ailleurs les obligations d'information incombant aux sociétés qui font usage de ces pratiques.

L'utilisation des ressources de l'entreprise pour influencer le processus politique est strictement réglementée, et ce, afin de protéger et de promouvoir l'intégrité des processus politiques dans le monde entier. Aux États-Unis et à travers le monde, les gouvernements nationaux, territoriaux, des États et locaux interdisent généralement l'utilisation de ressources d'entreprise pour soutenir ou s'opposer à des candidats ou des comités politiques.

Ce Principe s'applique à tous les employés de 3M dans le monde, et peut également s'appliquer aux personnes qui agissent pour le compte de l'entreprise. Pour plus d'informations sur les circonstances dans lesquelles un tiers est susceptible d'être concerné par les Principes du Code de conduite, consultez le Principe du code de conduite.

Directives supplémentaires :

- Le « lobbying » désigne le fait de communiquer avec le législateur et les autres représentants publics dans le but de contribuer à l'élaboration de politiques publiques concernant les lois, les règlements et les problèmes qui affectent notre activité et nos employés. Aux États-Unis, les employés 3M ainsi que les tiers agissant au nom de 3M ont l'obligation de respecter la législation correspondante, que celle-ci soit issue du niveau fédéral, local ou d'un État. Les lois relatives au lobbying dépendent du niveau des gouvernements et des organismes gouvernementaux et de la nature de notre engagement. Dans certains états, les activités de ventes traditionnelles peuvent être considérées comme du lobbying, ce qui entraîne des obligations en termes d'enregistrement et de déclaration. Afin de garantir le respect par 3M des lois en vigueur relatives à l'enregistrement et à la déclaration, tous les employés doivent au préalable consulter le service des affaires gouvernementales de 3M ainsi que leur juriste 3M assigné avant de contacter les représentants élus ou les fonctionnaires du gouvernement afin de déterminer si le contact proposé entre dans le cadre du lobbying et s'il nécessite un enregistrement, une déclaration ou une autre action. Toute activité de lobbying conduite en dehors des États-Unis doit être approuvée par le service des affaires gouvernementales de 3M et le juriste assigné.
- Tout engagement d'un lobbyiste ou d'un consultant en relations gouvernementales extérieur (c'est-à-dire non salarié) doit être au préalable examiné et approuvé par le service des affaires gouvernementales et le juriste 3M assigné. Un tel engagement doit se faire dans le cadre d'un contrat écrit exigeant du lobbyiste le respect de l'ensemble des lois applicables relatives à l'enregistrement et à la déclaration ainsi que des Principes du code de conduite de 3M. Le service des affaires juridiques de 3M gère la déclaration des activités de lobbying et les dépenses.
- 3M interdit à ses employés de distribuer des brochures de nature politique, de solliciter des dons politiques ou de participer à d'autres activités politiques sur leur temps de travail rémunéré. Cette interdiction peut être levée sur autorisation préalable accordée



par le conseil d'administration du CAP aux États-Unis ou par le vice-président des activités d'entreprise du secteur en dehors des États-Unis, avec un examen de la part du juriste assigné.

- Le service des affaires gouvernementales de 3M peut, si la loi le permet, inviter des titulaires et des candidats à la fonction publique à visiter les locaux de 3M et à s'adresser aux employés de 3M. Cependant, aucune visite de ce type ne saurait avoir lieu pendant la période interdite (décrite ci-dessus). Aucun employé de 3M n'a l'obligation d'assister à de tels événements. Comme le permet la loi, 3M peut refuser aux candidats à des fonctions politiques l'accès à ses locaux, ou leur imposer des restrictions en la matière.
- Le CAP de 3M est un fonds apolitique par lequel sont versés des dons en faveur de candidats, partis et comités politiques à l'échelon fédéral, et, lorsque cela est permis, à l'échelon local ou d'un État des États-Unis. 3M a établi un conseil d'administration CAP pour superviser les dons 3M et du CAP de 3M faits aux campagnes politiques, aux partis, ou à d'autres comités politiques aux États-Unis. Dirigé par un membre du personnel de direction de 3M, le conseil d'administration du CAP est placé sous l'autorité du président-directeur général de la société. Sur la base d'une demande spécifique, le CA du CAP peut également être amené à rendre compte des activités politiques et des dons de 3M d'une part au comité opérationnel de la société, et d'autre part au comité des nominations et de gouvernance du conseil d'administration de la société. Il pourra être demandé aux employés et actionnaires éligibles de contribuer au CAP de 3M comme le permet la loi américaine. Tout employé a le droit de refuser de verser des dons au CAP de 3M, sans craindre de subir des représailles. 3M ne remboursera en aucun cas les personnes qui effectuent des dons au CAP de 3M ou tout autre don politique. Il est illégal de forcer un employé à contribuer au CAP de 3M ou de lui faire un quelconque don politique.
- En dehors des États-Unis, 3M versera des dons politiques uniquement s'ils sont approuvés à l'avance par le vice-président des activités d'entreprise du secteur et le juriste local assigné.

Sanctions :

La violation de la loi et du code de conduite de 3M peut entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.